

SOLAIRE OMBRIÈRES

Vision communale

“ Les zones d'accélération ciblées par la Ville sont les zones d'activités économiques, les équipements publics, supermarchés et les parkings publics à l'exception de la place Charles de Gaulle, l'ETAP et le long des bords de Loire (quai Commandant Lucas et parking Paradis).

La Ville ne souhaite pas définir de zone d'accélération en agrivoltaïsme dans un premier temps afin d'identifier plus précisément l'impact potentiel de ces dispositifs de production d'énergie notamment en terme de compétition avec la vocation agricole et d'impact environnemental.



Quantification de la production associée à ces zones :

11,8 GWh

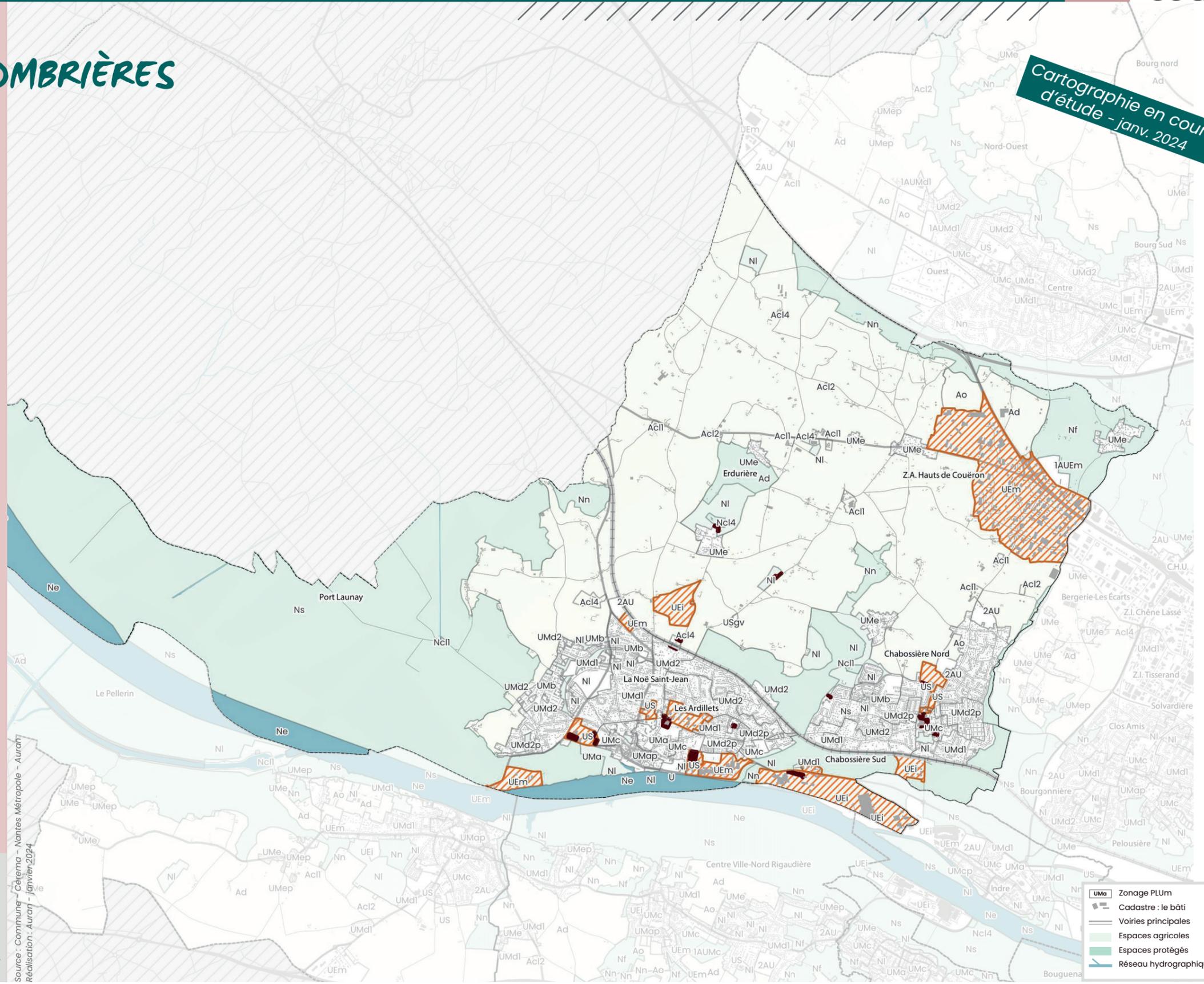
Zone potentiellement favorable

Parkings retenus par la commune

0 0,5 1 km



Source : Commune - Coterma - Nantes Métropole - Aurant
Réalisation : Aurant - Janvier 2024



Cartographie en cours
d'étude - janv. 2024

	Zonage PLUm
	Cadastre : le bâti
	Voies principales
	Espaces agricoles
	Espaces protégés
	Réseau hydrographique